



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Afghanistan

Question écrite n° 39570

Texte de la question

M. Gerard Manuel attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation dramatique de l'Afghanistan. Alors que l'on ne parle presque plus de ce conflit qui dure depuis plus de quinze ans, les clans de Moudjahidines s'entre-tuent tandis que la population, décimée et épuisée, doit faire face à des problèmes de ravitaillement et de besoins sanitaires. Après l'offensive des Talibans, et devant l'« alliance de conjoncture » entre MM. Massoud et Hekmatyar, il lui demande quelle est la position de la France dans ce conflit et quelle initiative majeure peut espérer lancer notre pays, qui s'était illustré dans le passé pour sa sympathie envers le peuple d'Afghanistan.

Texte de la réponse

L'Afghanistan connaît une situation de guerre depuis plus de seize ans. Sept ans après le retrait de l'occupant soviétique (février 1989) et quatre ans après la chute du régime communiste afghan (avril 1992), le pays est maintenant en proie à une guerre civile que perpétuent les chefs de partis issus de la résistance à l'armée rouge et d'autres mouvements plus récents. Les premières victimes sont les populations civiles. Parmi elles, les plus exposées sont les habitants de Kaboul qui, en tant que symbole du pouvoir, est le premier enjeu des combats. Les bombardements meurtriers, les exactions de toute sorte, les difficultés matérielles sont leur lot quotidien. Les biens de consommation leur sont difficilement accessibles, compte tenu du renchérissement résultant des difficultés d'approvisionnement à Kaboul, qui demeure encerclée par des factions hostiles. La situation est cependant fluctuante et l'ouverture récente de la route de l'Est, puis, tout dernièrement, celle, encore partielle, de la route du Nord permettent d'espérer un mieux à cet égard. La situation générale demeure néanmoins très précaire et le restera probablement tant qu'une solution politique n'aura pas mis un terme à ce conflit. L'alliance passée le mois dernier entre MM. Hekmatyar et Massoud ne constitue pas en elle-même une perspective de règlement. Elle ne pourrait en marquer les prémices que si elle venait à s'étendre à d'autres forces, évolution qui, à ce stade, n'est pas perceptible, mais qui ne peut cependant être exclue. Cela étant, la France, comme l'a relevé l'honorable parlementaire, ne peut rester inactive devant le sort de populations auxquelles elle lie un sentiment de sympathie ancien et profond. De fait, la France apparaît comme l'un des pays les plus actifs pour aider à faire triompher une solution équitable en Afghanistan. Nous sommes ainsi le seul pays occidental à avoir une présence diplomatique en Afghanistan, en la personne d'un chargé d'affaires non résident - mais effectuant de fréquentes missions - nommé à l'automne 1993. Nous sommes également, depuis le mois de mars 1996, représentés au sein de la mission spéciale des Nations unies qui s'efforce, par ses navettes répétées entre les différents protagonistes afghans, de faire passer des messages d'apaisement et de contribuer à l'avènement d'une paix juste et durable en Afghanistan. En attendant qu'une solution politique l'emporte, la France continue d'apporter une aide humanitaire importante (plus de 35 millions de francs en 1994, sans doute à peu près autant en 1995), qui bénéficie sans discrimination à tous nos amis afghans. Nos compatriotes travaillant pour les organisations humanitaires dans le pays constituent de loin la première communauté occidentale, ce qui témoigne également de la continuité de l'action de la France et de la permanence de notre attachement pour ce peuple meurtri.

Données clés

Auteur : [M. Manuel Gérard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39570

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juin 1996, page 2926

Réponse publiée le : 8 juillet 1996, page 3635